



CARNET ATA

Une procédure douanière simplifiée pour vos exportations temporaires



Objectifs

Simplifier le passage en douane des marchandises utilisées temporairement à l'étranger



Public

Toute entreprise ou personne exportant temporairement de la marchandise lors de sa participation à des foires, salons ... ou pour sa prospection commerciale à l'international (ex : échantillons commerciaux ou matériel professionnel)



Notre offre

Le carnet ATA (Admission Temporaire – Temporary Admission) est une procédure douanière de transit simplifiée.

Le carnet ATA est délivré par la CCI et sa demande s'effectue à partir de la plateforme de dématérialisation des formalités internationales : GEFI <http://www.formalites-export.com>.



Points analysés

- Le carnet ATA est valable 1 an.
- Il peut être utilisé jusqu'à 8 voyages ayant un contenu identique et accepté dans 73 pays.
- Il est utilisable pour les marchandises en fret ou en bagages accompagnés.



Points forts

- La demande de carnet ATA est simple, rapide et sûre
- Votre marchandise bénéficie d'un dédouanement rapide et économique.

Durée | Prix

Sur devis

Code : CATA3002

Le prix d'un carnet varie en fonction de la valeur de la marchandise et du nombre de voyages

Date de création : 01-01-2013

Dernière modification : 01-02-2024